

tistiques, ayant été autrefois ministre de ce département.

L'hon. M. CHAPLIN: Je suis opposé au déménagement du service des statistiques à cet établissement, situé à une distance d'un mille et demi, pour la raison que j'ai souvent recours à lui et que je veux l'utiliser sans avoir à faire un trajet considérable. Plusieurs députés partagent mon sentiment.

L'hon. M. MALCOLM: Mon honorable ami a raison de s'opposer, et personne ne sentira plus que le ministre en charge du département l'inconfort de la situation du nouveau local. Mais je lui pose la question suivante: Est-il juste d'accuser le Gouvernement de gaspillage lorsqu'il achète une propriété qui représente une économie, et en même temps le critiquer parce qu'il ne procure pas un local commode qui coûterait plus d'argent? On ne peut avoir les deux.

L'hon. M. BENNETT: Oui, on le pourrait.

M. le PRESIDENT (M. Power): Je désire signaler au comité que nous discutons un article de \$30,000 pour l'embellissement du square situé à l'ouest de l'hôtel des postes d'Ottawa. J'ai permis que l'on portât la discussion sur d'autres édifices parce qu'il me paraissait que c'était du consentement unanime de la Chambre. Je ne m'oppose pas à ce que le débat se continue ainsi mais les honorables députés devraient s'en tenir à l'article soumis au comité et à l'amendement.

L'hon. M. CHAPLIN: Pourquoi le président ne nous a-t-il pas signalé la chose il y a longtemps, avant que d'autres députés aient pris part à la discussion?

M. le PRESIDENT (M. Power): J'ai permis la discussion parce qu'il me paraissait que tel était le consentement unanime du comité. Si tous les honorables députés ont parlé au sujet de l'autre édifice, je les prie de ne pas se formaliser, si je leur demande de ne pas s'éloigner du sujet.

L'hon. M. BENNETT: J'ai écouté attentivement les explications du ministre. J'aimerais à savoir s'il est vrai qu'il y a des forces hydrauliques sur cette propriété et si on ne pourrait pas les employer pour les besoins des édifices du gouvernement. Il y a là des roues et des machines. J'ai pensé que c'était peut-être une des raisons de cet achat.

L'hon. M. MALCOLM: Si monsieur le président veut permettre la discussion un peu plus longtemps, du consentement unanime, je désire dire que le chef de l'opposition a signalé au comité une chose qui a une grande valeur au sujet de cette propriété et qui peut être un facteur important pour en fixer la valeur

[L'hon. M. Malcolm.]

lorsque le temps sera venu de le faire. Il y a un petit pouvoir hydraulique sur la propriété. Je remercie l'honorable député de l'avoir signalé au comité.

M. GARLAND (Carleton): J'étais en faveur du crédit de 3 millions pour l'embellissement de la ville; à l'instar de l'honorable député de Frontenac (M. Edwards) je dis que \$5,000 est amplement suffisant pour niveler cette propriété. Avant que les bâtiments fussent démolies, la propriété était évaluée à \$56,000. Les entrepreneurs ont payé au gouvernement \$8,311 pour les édifices, et ils ont dû réaliser des bénéfices sur les matériaux obtenus pour laisser cet emplacement dans un bon état. Les travaux, comme on les fait en ce moment, ne devraient pas coûter un cinquième de la somme indiquée par mon honorable ami de Frontenac; en réalité, l'emplacement n'est pas nivelé du tout. Je vais voter pour l'amendement, parce que si les travaux étaient faits par la commission du district fédéral ils coûteraient beaucoup moins que \$30,000 sans nuire du tout au projet d'embellissement.

(L'amendement de M. Edwards, est rejeté. Ont voté pour, 33; ont voté contre, 62.)

M. le PRESIDENT (M. Power): Je déclare l'amendement rejeté. L'article est-il adopté?

L'hon. M. EDWARDS: Monsieur le président, cette propriété a été évaluée à \$312,000, dont \$256,000 s'appliquait au terrain. L'article de \$30,000 pour le nivellement de ce terrain représente un huitième de l'évaluation totale de la propriété. Il a déjà été payé \$843.55 en frais de cour concernant l'expropriation, et \$6,500 en commissions à M. Foley et M. Ross sur l'achat de la propriété. Le ministre nous a dit que le contrat qui a été passé avec ceux qui devaient démolir et enlever les édifices comprenait le déblayage de l'emplacement, mais les travaux ayant été faits durant l'hiver; le froid avait nui à ces travaux; les entrepreneurs ont accordé une réduction de \$700, au lieu de compléter leur travail. En d'autres termes, \$700 serait tout ce que l'on devrait payer pour le nivellement du terrain pour lequel on nous demande de voter \$30,000.

Un MEMBRE: Non.

L'hon. M. EDWARDS: Ce sont les propres paroles du ministre.

L'hon. M. ELLIOTT: Si mon honorable ami veut me permettre. Je croyais avoir expliqué clairement que la somme de \$700 était la réduction accordée parce que les entrepreneurs n'avaient pas terminé les travaux lorsque le Gouvernement les a pris sous sa charge; ces travaux, d'après l'évaluation des fonctionnaires du département, pouvaient être fait pour